

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 26  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA)

**Était absent excusé** :

Monsieur DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2018/101

**Objet : Conventions particulières avec GrDF relatives à l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève pour les compteurs gaz**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2014/175, en date du 10 décembre 2014, la Commune approuvait la demande de l'entreprise Gaz réseau Distribution France (GrDF) de conclure une convention de partenariat visant à faciliter l'accueil sur certains bâtiments communaux d'équipements techniques nécessaires au déploiement de la télérelève des compteurs de gaz.

Après la réalisation d'études techniques conduites par GrDF, le toit de l'Hôtel de Ville et un pylône d'éclairage public du stade Saint-Caprais ont été identifiés comme emplacements nécessaires au déploiement de la télérelève.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la signature d'une convention particulière pour chaque site précède la mise en œuvre des travaux d'installation d'équipements techniques nécessaires au déploiement de la télérelève des compteurs de gaz.

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le - 8 NOV. 2018

ID : 031-213105612-20181108-D2018\_101-DE

Ces conventions particulières, bipartite pour l'Hôtel de Ville et tripartite, avec le SDEHG, pour le pylône, précisent les sites concernés et définissent les conditions d'accès aux équipements.

Ces conventions viennent compléter la convention citée ci-dessus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les deux conventions particulières,
- De l'autoriser à signer lesdites conventions.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver les deux conventions particulières,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le - 8 NOV. 2018  
- Affiché le - 8 NOV. 2018

Le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

